

Sept-Îles, le 4 mai 2009

## CERTIFICAT D'AUTORISATION

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune  
5700, 4<sup>e</sup> venue Ouest  
Québec (Québec) G1H 6R1

N/Réf. : 7610 09 01 0565801  
400579888

Objet : Exploitation d'une sablière

**23B11-006**

Mesdames,  
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 3 mars 2009, reçue le 6 mars 2009 et complétée le 24 avril 2009, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LRQ, chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Exploitation d'une sablière comportant des activités de chargement direct.

L'exploitation se fera au-dessus de la nappe phréatique, sur une superficie totale de 58 873 mètres carrés. Le taux de production annuelle est évalué à 25 000 tonnes métriques.

Les travaux seront réalisés sur le canton de Lislois, MRC de Caniapiscau, aux coordonnées UTM (Nad 83) suivantes:

A- : 627 598 mE; 5 845 175 mN;  
B- : 627 704 mE; 5 844 847 mN;  
C- : 627 572 mE; 5 844 847 mN;  
D- : 627 516 mE; 5 844 943 mN;  
E- : 627 452 mE; 5 844 967 mN ;  
F- : 627 431 mE; 5 845 191 mN.

# CERTIFICAT D'AUTORISATION

-2-

N/Réf. : 7610 09 01 0565801  
400579888

Le 4 mai 2009

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

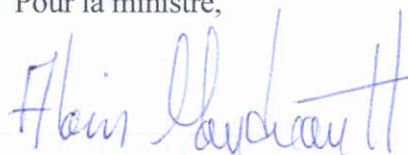
- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 3 mars 2009 et signée par Claude Langevin, concernant une demande de certificat d'autorisation pour l'exploitation d'une sablière et à laquelle étaient annexés :
  - le formulaire intitulé « *Demande de certificat d'autorisation pour l'exploitation d'une sablière – site 23B11-006* », daté du 2 mars 2009 et signé par Claude Langevin, ing.;
  - le plan intitulé « *Demande de certificat d'autorisation – site 23B11-006* », signé par Claude Langevin, ing. et daté du 2 mars 2009;
  - le document intitulé « *Site 23B11-006 – plan de restauration du terrain* », sans date.
  
- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 20 avril 2009 et signée par Claude Langevin, concernant des précisions à une demande de certificat d'autorisation pour l'exploitation d'une sablière et à laquelle était annexé :
  - le plan révisé intitulé « *Demande de certificat d'autorisation – site 23B11-006* », signé par Claude Langevin, ing. et daté du 20 avril 2009.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour la ministre,



AG/DR/hj

Alain Gaudreault  
Directeur régional de l'analyse et de  
l'expertise de la Côte-Nord